



[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)

# Licenciement Monnaie de Paris



## Fédération nationale des travailleurs de l'État

263 rue de Paris - Case 541  
93515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01  
Mail : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

# Une réintégration après un licenciement honteux

## Une victoire qui appelle la mobilisation de tous

### LE LICENCIEMENT

Un ouvrier d'État de l'usine de Pessac, ÉPIC Monnaie de Paris (Établissement public à caractère industriel et commercial) demande sa réintégration après un congé sabbatique de 11 mois accordé par sa direction.

Il est convoqué le 3 octobre par la DRH mais se voit, en réalité, notifié son licenciement.

Le licenciement est prononcé pour des motifs fallacieux et des plus étonnants : « parce qu'il n'a pas maintenu son employabilité » ou « qu'il n'y a plus de poste au vu de ses compétences élevées ». Le cynisme allant jusqu'à prétendre que ce licenciement lui permettra de mieux « rebondir professionnellement » en lui précisant que « nos chemins se séparent ».

Un point de vue sans état d'âme qui met à la rue un ouvrier et sa famille.

### LA LUTTE ET LA RÉINTEGRATION

Dès l'annonce du licenciement, les personnels de l'usine de Pessac ont déclenché une grève illimitée.

Dans une lutte déterminée, une délégation CGT a rencontré les instances politiques et les administrations dont le Président de Nouvelle Aquitaine, le Préfet de Région, la mairie de Bordeaux, la Direction Générale des Finances. Par ailleurs, la FNTE a interpellé le cabinet du ministre de la Défense sur la gravité et conséquences de cette affaire. Il en a été de même de la part de la fédération des finances. Une fédération des finances qui a pesé de tout son poids.

Après 9 jours de grève et de tractations, le PDG se voit dans l'obligation de réintégrer l'ouvrier.

Cette lutte démontre la force des salariés quand ils sont solidaires et mobilisés.

### MAIS LA VIGILANCE EST DE RIGUEUR

Derrière ce dossier, pouvait s'ouvrir la porte du licenciement pour n'importe quelle raison.

Et ce, pour n'importe quel ouvrier de l'État. Que ce soit pour les ouvriers employés anciennement dans les établissements étatiques qui ont évolué de statut juridique pour devenir des sociétés anonymes aujourd'hui (NEXTER, DCNS). Que ce soit dans les ÉPIC, EPA ou tout autre établissement sous tutelle ministérielle. Que ce soit les ouvriers employés par des entreprises privées dans le cadre de l'externalisation des missions.

Les quelques 25000 ouvriers de l'État répartis sur les 6 ministères (Défense, Équipement, Intérieur, Finances, Éducation nationale et de la recherche, Agriculture) ne sont pas à l'abri non plus.

**Cette victoire n'est pas à prendre à la légère. Elle doit nous inciter à continuer sans cesse la bataille dans un contexte de démantèlement des missions et des statuts.**

Bordeaux le 24 octobre 2016